



L'inspecteur général de
l'Administration de l'Éducation
nationale et de la Recherche,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

Affaire suivie par :
Jérôme CLEMENT

Vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 16 Mars 2018

L'inspecteur général de l'Administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche,
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

à

Mesdames et messieurs les directeurs des EPENC

**Objet : Signalé - renforcement des partenariats opérationnels
avec la Direction de la sécurité publique (DSP) et la
Gendarmerie nationale**

Le plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD) a été voté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 12 mars dernier. Sa déclinaison en milieu scolaire, qui a fait l'objet d'une charte d'application spécifique signée le 16 mars dernier, comprend 23 actions.

**Le renforcement des partenariats opérationnels avec la
Direction de la sécurité publique (DSP) et la gendarmerie
compte parmi ces actions.**

Dans cette perspective, la Direction de la sécurité publique (DSP) et la Gendarmerie nationale ont à nouveau, en cette rentrée, nommé, pour chaque secteur géographique, des référents « Education » qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute situation du quotidien :

Pour la Police nationale, ces référents « Education » demeurent les chefs des commissariats de secteurs (ou, en cas d'absence, leurs adjoints) :

- Pour le bureau de Police de TUBAND, le Major Nicole LATOUPIE (Adjoint Brigadier-Chef Ludovic TERRAT) :
23.26.00

- Pour le bureau de Police de MAGENTA, le Major Sunarjo SOEBANDI (Adjoint Brigadier Pierre-Yves MOISSON) :
24.36.00

- Pour le bureau de Police de RIVIERE SALEE, le Brigadier-Chef Franck CILANE : 41.37.00

- Pour le bureau de Police de PIERRE LENQUETTE -
MONTRAVEL/TINDU, le Major Richard MEUNIER (Adjoint
Brigadier-Chef Alice WANAXAENG) : 27.27.22.

La Gendarmerie nationale, pour sa part, vous invite, pour les EPENC situés en province Nord, à solliciter les commandants de chaque brigade territoriale. Hors province Nord, les interlocuteurs de proximité des EPENC, qui nous ont été communiqués par la Gendarmerie nationale, sont les suivants :

Brigade territoriale autonome DUMBEA : ADC LAUSTRIAT 44.87.00
Brigade territoriale autonome PAITA : ADC NEVO 44.87.36
Brigade territoriale autonome PLUM : ADJ VIOLETTE 44.87.70
Brigade territoriale autonome PDF : MDC SAINT-POL 44.87.26
Brigade territoriale autonome YATE : ADJ FORMENTIN 44.87.80
Brigade territoriale autonome ILE DES PINS : ADC GAREL 44.87.85
Brigade territoriale autonome FAYAOUE : GD TABORSKY 45.53.10
Brigade territoriale autonome TADINE : ADC CALMET 45.53.00
Brigade territoriale autonome CHEPENEHE : ADC CAMACHO 44.88.00
Brigade territoriale autonome WE : ADC SOUTON 44.87.95

Je vous rappelle par ailleurs que pour toute situation le nécessitant, Monsieur Gérald GIACOMINO, chargé de mission « vie scolaire » (79 52 66), peut intervenir directement et sans délai auprès du CORG-NC (Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie nationale), avec lequel il est en contact permanent.

En particulier, je vous invite à informer systématiquement Monsieur GIACOMINO de toute suspicion de bagarre aux abords de votre établissement, particulièrement lorsque des individus extérieurs seraient parties prenantes de celle-ci. Un dispositif de sécurisation particulier sera immédiatement sollicité par Monsieur GIACOMINO auprès de nos interlocuteurs du CORG ou du service équivalent de la Police nationale.

Par ailleurs, dans une démarche de prévention des faits d'incivilité et de violence, la Direction de la sécurité publique et la Gendarmerie nationale mettent à votre disposition des personnels spécialisés pouvant intervenir dans vos établissements pour vous apporter leur expertise sur des thématiques particulières :

- Pour la Police nationale, un officier dédié à la lutte anti-drogue (personnel formateur anti-drogue) et un référent « sureté » (conseil en sécurisation de site) peuvent intervenir en collège et en lycée. Il en est de même du Service Technique et Scientifique de la Police nationale qui peut présenter aux élèves les méthodes utilisées dans le cadre des investigations qui lui sont confiées.
- Pour la Gendarmerie nationale, une unité spécialisée dédiée aux adolescents, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), déjà présente en province Sud, se déploiera désormais en province Nord.

Pour solliciter ces personnels spécialisés, je vous invite à prendre l'attache de Monsieur GIACOMINO qui se chargera de participer à la mise en œuvre des actions que vous souhaitez mener conjointement avec ces services spécifiques de la Police et de la Gendarmerie nationale.

L'inspecteur général de l'administration
de l'Education nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

En vance
Je salue le travail
entrepris avec les forces de l'ordre
et les dispositions mises en place